

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOT BALL
Commission Centrale de Discipline et de Fair-Play

P.V n° 30 relatif à la séance tenue le **14 Avril 2017 FUTSAL**

1^{er} Division

N°	Identifications des parties	Résumé des faits	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
CFS/01	BRAHIM LMAL Licence N° :41070 Joueur : ASFA Match : CSAT /ASFA Du : 09/04/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 17-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	10/04/2017

2^{ème} Division Nord

N°	Identifications des parties	Résumé des faits	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
CFS/02	NAJJARI MOHAMED Licence N° :40108 Joueur : RSB Match : ASM /RSB Du : 08/04/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 17-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	10/04/2017
CFS/03	MOHAME ELAISSATI Licence N° :40725 Joueur : AKST Match : AKST /RSB Du : 08/04/2017	Faute grave (Annihilation d'une occasion de but)	-Art 49 du code -Art 48 du code	Suspension automatique d'un (1) match + suspension d'un (01) match pour l'infraction commise= suspension de deux (02) matches fermes.	10/04/2017
CFS/04	BILAL BESTARA Licence N° :42392 Joueur : CRBF Match : AKST /CRBF Du : 08/04/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 17-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	10/04/2017

CFS/05	KHALID EL IDRISSE Licence N° :40412 Joueur : AAM Match : CNMB /AAM Du : 08/04/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 17-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	10/04/2017
CFS/06	YOUSSEF HMIMAR Licence N° :17775 Soigneur : AAM Match : CNMB /AAM Du : 08/04/2017	Comportement antisportif envers l'arbitre (Protestation répétée)	-Art 15 du code -Art 54 du code	Suspension de deux (02) matches fermes. Amende de 250dh	10/04/2017
CFS/07	MOHAMED CHERKAOUI Licence N° :17253 Entraîneur : ACAK Match : AOKHK /ACAK Du : 08/04/2017	Comportement antisportif envers l'arbitre (Protestation répétée)	-Art 15 du code -Art 54 du code	Suspension de deux (02) matches fermes. Amende de 250dh	10/04/2017